

Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne

(Le *Rapport Dennie*)

Donald Dennie

Le rapport sur le bilinguisme à l'Université Laurentienne, préparé pour le bureau du recteur de l'Université Laurentienne en 1985, retrace les étapes principales de l'histoire du bilinguisme au cours des vingt-cinq premières années de l'institution.

L'auteur a étudié les procès-verbaux des réunions du conseil des gouverneurs, du sénat et des divers comités responsables du bilinguisme ainsi que les nombreux rapports publiés depuis vingt-cinq ans afin de reconstruire les étapes, découvrir les thèmes et reconnaître les pratiques et les conceptions du bilinguisme pratiqué à la Laurentienne depuis 1960.

Dès les débuts de l'institution, la définition du bilinguisme s'est avérée problématique car la loi constituant la Laurentienne mentionne seulement que l'université est une «non-denominational bilingual institution» qui a les pouvoirs d'établir et de maintenir, en français et en anglais, des facultés, des écoles, des instituts et des départements tels que déterminé par le conseil des gouverneurs.

En 1965, ce conseil des gouverneurs se demande si la Laurentienne remplit véritablement son rôle d'institution bilingue. Il décide alors d'établir un comité pour étudier la question et faire des recommandations afin d'améliorer la situation. En 1970, le sénat nomme des membres à ce comité sur le bilinguisme et le biculturalisme. C'est un débat pour la plupart à voix unique car les documents et les rapports ne font souvent état que des revendications des francophones. C'est au cours de la décennie 1970 qu'ont lieu les grands débats dont se dégagent les thèmes suivants.

1 — Un espace

Les francophones revendiquent depuis plus de quinze ans un lieu de rencontre, que ce soit à des fins pédagogiques, culturelles ou sociales. En 1971, le rapport Hagey (dont le mandat était d'étudier les structures universitaires) recommande l'établissement d'un collège français au sein de la Laurentienne. Le conseil des gouverneurs se prononce contre un tel collège, lequel, dit-il,

mènerait au génocide et annulerait tous les efforts faits depuis dix ans pour rendre la Laurentienne véritablement bilingue. Plus tôt en 1970, le comité du bilinguisme et du biculturalisme avait établi la Maison française dont le but était de coordonner les activités socio-culturelles en langue française. De nombreux documents sont publiés à cette époque pour définir davantage le concept de Maison française mais cette dernière demeure toujours en plan. L'Entre-Deux et les bureaux de l'Association des étudiants francophones (AEF) sont nés de ces revendications.

2 — Les structures de décisions

Depuis quinze ans également, plusieurs comités recommandent des changements dans la prise de décisions à la Laurentienne afin d'accorder plus d'autonomie aux francophones. En 1971, le comité des citoyens de l'ACFO propose l'établissement de deux sections indépendantes à l'intérieur de l'Université «au point de vue académique, administratif et des services, chaque section ayant son propre budget autonome».

En 1973, le congrès Franco-Parole, auquel participent des francophones de la communauté universitaire et sudburoise dans le but d'étudier le fait français à la Laurentienne, recommande aussi une administration indépendante francophone et autonome. En 1983, le comité Parrott (un autre des nombreux comités établis depuis vingt-cinq ans pour étudier les structures du système laurentien) reçoit un mémoire de la part d'un groupe qui représente la communauté franco-ontarienne du nord-est de l'Ontario. Ce mémoire demande l'implantation d'une université unilingue française en Ontario. Comme mesure intérimaire, ce mémoire demande une présence francophone paritaire dans les organismes décisionnels de la Laurentienne, y compris un sénat bicaméral.

En réponse à ces revendications de 1973, le sénat a établi le Comité des affaires francophones (CAF) en 1973, et, en 1978, le Conseil de l'enseignement en français (CEF). Les rapports des divers comités gouvernementaux ainsi que les instances administratives de la Laurentienne n'ont pas accepté, jusqu'à présent, d'accorder des structures autonomes.

3 — Le personnel bilingue

Depuis le début de ce débat sur le bilinguisme, de nombreux comités ont émis des recommandations pour rendre le personnel de la Laurentienne véritablement bilingue.

Le comité de planification de l'Université soumet plusieurs recommandations, en 1972, afin que les professeurs, le personnel

de soutien et les administrateurs aient un niveau minimum de bilinguisme. En ce qui a trait aux administrateurs qui doivent transiger avec le public, le comité recommande qu'ils soient tenus d'atteindre un niveau de bilinguisme intégral. C'est le sénat de la Laurentienne, toutefois, qui a proposé les mesures les plus fondamentales. En 1974, le sénat a adopté une résolution à l'effet que «les postes suivants soient désignés comme exigeant le bilinguisme intégral: le recteur, les vice-recteurs, le secrétaire du conseil des gouverneurs, le principal du Collège universitaire, le directeur des affaires culturelles, le traducteur, les doyens, le conservateur de la bibliothèque, le directeur du Centre d'éducation permanente, le directeur de la santé, le directeur des études supérieures, le directeur de l'orientation, le directeur des résidences pour étudiants célibataires, le contrôleur financier, le chef de sécurité, le surintendant général, le secrétaire général, le directeur de l'informatique, le directeur du personnel et des services, le directeur de la librairie, l'adjoint du directeur du personnel, les responsables du comptoir postal, du téléphone, de l'imprimerie, les préposés à l'admission et les officiers de liaison.» Malgré cette résolution, les détenteurs de ces postes sont toujours, treize ans plus tard, majoritairement unilingues anglais. Le comité du bilinguisme a aussi recommandé à maintes reprises que le personnel de la Laurentienne soit plus bilingue.

4 — Les programmes et les cours

Tous les comités qui ont étudié le bilinguisme ont fortement recommandé l'amélioration des programmes et des cours en français afin de pouvoir attirer un corps étudiant francophone plus imposant. Certains ont suggéré de recruter d'abord plus d'étudiants francophones avant d'augmenter le nombre de programmes et de cours. D'autres par contre ont recommandé de meilleurs programmes et cours afin de pouvoir attirer plus d'étudiants de langue française.

Après avoir retracé l'historique des événements et des thèmes principaux, le rapport sur le bilinguisme analyse les diverses pratiques et conceptions du bilinguisme à la Laurentienne. Elles sont au nombre de quatre: impérialiste, nationaliste, libérale et sociale. Depuis quinze ans, ce sont les pratiques et les conceptions nationalistes et libérales qui s'affrontent. Aux demandes de reconnaître aux francophones une autonomie comme collectivité, l'Université a toujours répondu par des solutions de bilinguisme individuel et institutionnel, c'est-à-dire en améliorant les services bilingues aux individus ainsi que les programmes et les cours en français. Ces

pratiques et ces conceptions reflètent l'asymétrie des pouvoirs entre francophones et anglophones à la Laurentienne.

Conclusion

Le rapport conclut que le bilinguisme est toujours un «problème» à la Laurentienne malgré que de nombreux comités aient étudié la question et recommandé d'innombrables solutions. Le rapport indique que la Laurentienne devrait, après vingt-cinq ans, prendre des mesures pour améliorer les mécanismes de prise de décisions, appliquer les normes de bilinguisme aux postes désignés et créer un milieu de langue française afin de donner suite aux nombreuses revendications des francophones et, ainsi, de corriger la situation.

Le rapport contient en annexe tous les documents importants qui ont marqué ce débat sur le bilinguisme de 1960 à 1985.

Référence bibliographique

DENNIE, Donald, *Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne: [de] 1960 à 1985*. Sudbury, Université Laurentienne, 1985, 33p. + 146p.